



Projet éducatif

Lieu de vie France Essonne

Accueils de rapprochement et de réaffiliation (4 places)

2016 / 2021

<p>Système Qualité</p> <p><i>Second Souffle</i></p>	<h1>Projet éducatif</h1> <h2>Version 2</h2>	<p>27 pages</p>
---	---	-----------------

Version	Date	Description des changements	Validation
4.1	05/09/16	Création du document	DIR
4.2	30/11/16	Modifications	DIR

Ensemble des moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs du projet stratégique sur chaque structure.

Les projets éducatifs vont venir concrétiser les engagements de l'association sur le terrain et répondre aux attentes du projet stratégique. Ils vont expliciter nos pratiques, rendre lisibles nos actions. C'est une démarche participative, réflexive, toujours tendue vers le respect des droits de la personne. Il est réalisé par les salariés de la structure. C'est un outil de travail au plus près de la pratique, qui est révisé au plus tard tous les cinq ans.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
INTRODUCTION	5
CONSTATS	6
ÉLÉMENTS DE RÉPONSE	8
OBJECTIFS DE L'ACCUEIL APRÈS SÉJOUR	9
L'ÉVALUATION	12
FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE	13
SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTACTS :	13
LE PROTOCOLE D'ADMISSION :	14
L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF :	14
LES MOYENS HUMAINS, FINANCIERS ET LOGISTIQUES :	18
NOS ENGAGEMENTS	24
ANNEXES	
LE PROJET PERSONNALISÉ	
LA GRILLE D'OBSERVATION	
LE LIVRET D'ACCUEIL (Programme, règles de vie, semaine type)	
L'ENQUÊTE DE SATISFACTION (Usagers et travailleurs sociaux)	

PRÉAMBULE

Les jeunes qui vivent un séjour dit « de rupture » bénéficient de l'espace et du temps nécessaires pour déconstruire leur univers de représentations. Ils sont donc dans des dispositions intérieures qui doivent leur permettre une meilleure adaptation dans la société civile traditionnelle. À l'issue de ces séjours, les jeunes ont davantage confiance en eux, en leurs capacités en l'avenir et dans les relations qu'ils peuvent tisser : leurs processus identitaires connaissent un élan positif. Ils connaissent un apaisement.

Quelques temps avant le retour dans leur environnement personnel, certains se trouvent à nouveau traversés d'angoisses. Ils ont changé, mais leurs proches vont-ils les re-connaître (au sens de connaître à nouveau) comme nouveau ? La question des lieux de pouvoir revient en force : comment vivre à nouveau, dans des lieux traversés par des lignes de forces négatives et soumis à des enjeux de pouvoir ? Les questionnements quant au retour dans les lieux de formation ou dans la ville sont prégnants et douloureux.

L'éducateur se doit de les entendre et de les accompagner. Pour cela il faut les comprendre, et trouver un lieu où le jeune puisse les exprimer. C'est pour ces raisons que nous avons créé ce lieu, proche de la ville, et permettant aux éducateurs de partir avec les jeunes à la recherche des lignes de force positive qu'offre la cité en terme d'intégration et de socialisation. Pour cela, l'éducateur sera en mesure d'arpenter cette ville avec le jeune pour la lui apprendre, dans ces côtés positifs, et apprendre à nouveau d'elle.

Ce lieu sera donc :

- Un séjour éducatif de 2 mois, pouvant se renouveler, priorisant l'apaisement du jeune par le biais d'un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un lieu de vie porteur de projets, proposant un accueil de type familial, à proximité des grands centres urbains de la région parisienne, et des connexions de transport en commun. Une situation géographique proposée pour développer une reprise de lien avec le territoire de la ville, une ré-affiliation sociale et culturelle après le séjour de rupture et avant le retour dans l'environnement d'accueil d'origine.
- Une plateforme de ressources à même d'accompagner le projet du jeune et de consolider ses acquis et ses potentiels, qu'il s'agisse de compétences sociales, scolaires ou professionnelles.
- Par un accompagnement individualisé, loin d'une « bulle » coupée des réalités, l'esprit de notre séjour en France est celui d'une adaptation, d'un apaisement du jeune qui vise un retour dans son lieu d'origine, enrichi d'expériences nouvelles et formatrices.

INTRODUCTION

Second Souffle est une association créée en 2000 dans une dynamique d'analyse des besoins des adolescents en situation de crise et de rupture avec les systèmes traditionnels.

Cette association relevant de l'éducation spécialisée et plus particulièrement du champ de la protection de l'enfance, souhaite répondre à des besoins repérés d'accueil à l'aide de moyens éducatifs ayant la dimension de valeurs telles que :

- L'itinérance.
- L'ouverture aux grands espaces et les sports de pleine nature.
- L'alternance des lieux d'accueil et des activités de chantiers, sportives et culturelles.
- Un cadre d'accompagnement qualitatif, continu, quotidien et pluridisciplinaire.
- Une dimension solidaire et humanitaire.

C'est dans ce contexte que nous avons organisé, depuis cette date et jusqu'en 2012, l'accueil d'adolescents en grande détresse sociale sur différents dispositifs : séjours de rupture de 1 mois en France, Espagne, Maroc, Baléares, Corse..., séjours de rupture de 4 mois au Maroc, accueil familial avec suivi de projet, accueil de jeunes majeurs en apprentissage à l'autonomie.

Dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne, une évaluation menée en 2012 a permis de réinterroger les paramètres des dispositifs existants à l'association (expéditions de 1 et 2 mois dans les Pyrénées, séjours de 4 mois au Maroc, accueil familial...).

Celle-ci a pu mettre en lumière d'une part la pertinence éducative de ces dispositifs et, d'autre part, leur difficulté à pouvoir s'adapter aux nouvelles contraintes auxquelles font face les services placeurs devant le besoin en séjours d'éloignement des jeunes.

L'autorisation comme structure expérimentale s'est naturellement terminée à la fin 2013 pour se transformer en la création de 2 lieux de vie permanents : un au Maroc (séjours de rupture de 9 mois), et l'autre en France (accueils relais et d'apaisement) au début 2014.

Forts de notre expérience et de notre conviction en l'acte séquentiel inscrites dans notre projet associatif, nous voulons proposer une réponse adaptée aux contraintes de ces séjours en créant un lieu de vie proposant plusieurs modalités d'accueil. Ainsi, nous pourrions recevoir des jeunes en crise et en demande de temps d'apaisement, mais aussi des adolescents en retour de séjours longs et nécessitant un temps de transition pour profiter pleinement des bénéfices apportés par le séjour.

Ce projet répond à la demande de "création d'un lieu de vie" autorisé pour 10 jeunes pour des séjours relais ou d'apaisement, et des séjours de ré-affiliation pour des jeunes de retour de séjours longs à l'étranger. Il est à lire en miroir au projet associatif et au projet stratégique regroupant les valeurs éducatives guidant nos actions, notre mode d'organisation ainsi que les outils éducatifs mis en place face au diagnostic d'adolescents en souffrance.

CONSTATS

Le cadre juridique :

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a permis de "repenser les pratiques, d'expérimenter, d'oser d'autres réponses et d'individualiser les actions auprès des familles" et évoque "l'accueil modulable".

Celle du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance, a permis de diversifier les modes de prise en charge des enfants.

La réponse à la commande institutionnelle que nous proposons entrera complètement en conformité avec le décret du 23 décembre 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des lieux de vie et d'accueil, et avec l'article L774-3 du code du travail précisant la législation du travail sur de tels lieux.

Grâce à ce cadre juridique précis, nous espérons être en mesure de répondre à la demande institutionnelle, en ne travaillant plus uniquement sur la causalité de l'accueil des jeunes, mais, lorsque la situation le permet, de rendre l'environnement (incluant la famille) acteur de la résolution de leurs difficultés.

L'accès de notre unité de vie ne sera donc pas réservé à un type d'accueil bien défini dans le temps et l'espace, de sorte à ne pas faire entrer le jeune dans une case préexistante, mais d'adapter la réponse au cas par cas, en fonction de la compréhension de chaque situation particulière. Il s'agit donc ici de proposer des réponses diversifiées : accueils en retour de séjour long, accueils relais ou d'apaisement d'une durée de 1 à 3 mois, et accueils de pré-séjour.

Le projet trouve sa source dans des éléments observés tant lors des phases d'organisation des séjours que sur le terrain :

∞ De la part des services placeurs, une forte demande d'admissions rapides, en rapport avec le besoin de protection des jeunes dont la situation supporte peu une attente de plusieurs semaines ou mois avant un départ en séjour.

∞ Selon les mêmes services, des durées et des schémas de séjours trop souvent restrictifs (1, 2 ou 4 mois), et pas suffisamment adaptés à un besoin individualisé d'éloignement. Ces services sont en demande d'une durée d'accueil à établir au cas par cas, d'une diversité des prises en charge éducatives permettant d'adapter au mieux le placement à la problématique et aux difficultés des familles.

∞ Dans le constat qui relève la difficulté de réadaptation de certains jeunes au retour de longs séjours à l'étranger.

CONSTATS (suite)

- ∞ À Second Souffle :
 - o Un savoir-faire éprouvé dans le domaine de l'accompagnement éducatif des adolescents en grande difficulté par la pratique du « vivre avec et du faire avec ». Notre ancien cadre statutaire expérimental nous a permis de réadapter et d'améliorer nos outils éducatifs désormais inscrits dans notre culture professionnelle.
 - o Une grande expérience de recherche d'innovation dans le champ de l'accompagnement éducatif et social avec l'appui des réseaux de partenariats actifs dans ce domaine, associé à notre palette de dispositifs d'accueil qui nous permettent d'agir sur un principe de transversalité.
 - o Le développement d'un nouveau projet et la possibilité d'inventer, de créer un nouveau type d'accompagnement de l'ordre de la transition, de la passerelle.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Création d'un lieu de vie de 4 places dans l'Essonne.
Unité de Vie accueil, accueil après-séjours (4 places).

Compte tenu de ces constats, nous avons engagé une réflexion d'équipe afin de pouvoir répondre avec pertinence aux besoins sociaux repérés, sans pour autant nous écarter des valeurs et des pratiques éducatives dont l'efficacité est avérée.

Pour cela, nous avons voulu étendre notre offre de séjour, maintenir et réadapter les contenus éducatifs qui font la force de notre association :

- Un lieu de vie et d'accueil continu et quotidien favorisant la ré-affiliation des adolescents accueillis. Ce lieu est un refuge à partir duquel le jeune peut arpenter l'espace en s'éloignant progressivement, mais où il peut se réfugier dès que l'inconnu lui fait trop peur.
 - Une dimension citoyenne, solidaire, humanitaire et culturelle.
 - Un dispositif souple permettant un accueil réservé à des adolescents revenant de séjours longs et nécessitant une étape transitoire avant un retour à plein temps en famille et dans leurs cercles relationnels.
 - Une mission d'éducation, de protection, de surveillance et de sécurité.
 - Un protocole d'admission réactif.
 - Un accueil personnalisé évolutif en lien avec les évaluations.
 - Un espace de vie repérant et contenant.
 - Une prise en charge individualisée et personnalisée.
 - Un travail en partenariat et en lien avec la famille.
 - Des médiations éducatives par des chantiers solidaires, des randonnées sportives et des approches interculturelles.
 - Un projet d'accueil transversal (changements de dispositif d'accueil possible).
- Il s'agira, dans tous les cas de s'adapter aux difficultés familiales, sociales, et aux besoins de protection de l'enfant.

OBJECTIFS DE L'ACCUEIL APRÈS SÉJOUR

Finalités : Protection de l'enfant, mieux-être de la personne et de la famille, meilleure réinscription sociale et citoyenne.

But recherché : Créer un temps de retour apaisant et constructif pour le jeune. Accompagnement des familles.

Objectif 1 : Proposer un cadre d'accueil adapté au besoin de retour progressif du jeune.

Objectif 2 : Proposer un accompagnement personnalisé permettant une réinscription progressive du jeune dans son milieu social d'origine en mettant à profit les évolutions positives constatées durant le séjour long.

Objectif 3 : Contribuer à soutenir les parents dans la mise en œuvre de leurs responsabilités éducatives et préparer les conditions favorables à un retour durable et apaisé du jeune au sein de celle-ci.

Objectif 4 : Assurer le suivi

1. Proposer un cadre d'accueil adapté au retour progressif du jeune

1.1 Créer un dispositif d'accueil ouvert en continu sur l'année

1.1.1 Sur le modèle d'un fonctionnement de type lieu de vie, un dispositif d'accueil avec une équipe éducative présente en continu sera créé. Le jeune y aura sa place sur des temps prédéfinis, tout au long de la période de prise en charge.

1.1.2 Ce dispositif est inscrit dans une ligne de continuité organisationnelle et éducative commune à celle des séjours déjà pratiqués mais réadaptée à un fonctionnement à l'année.

1.2 Permettre une admission immédiate au retour du séjour long.

1.2.1 L'organisation administrative et éducative permettra une prise en charge immédiate dès le retour du séjour.

Effets attendus : Dispositif effectif et fonctionnel.

OBJECTIFS de l'accueil après-séjour (suite)

2. Proposer un accompagnement personnalisé permettant une réinscription progressive du jeune dans son milieu social d'origine en mettant à profit les évolutions constatées durant le séjour long.

2.1. Un accompagnement personnalisé prenant en compte le projet du jeune et permettant une aide à sa mise en route.

2.2. Alternance entre prise en charge individuelle et collective. Le jeune est accueilli dans un mini-groupe d'un maximum de 6 personnes (4 jeunes et 2 éducateurs) permettant de varier et décliner les relations duelles et collectives dans un rapport d'accompagnement qualitatif.

2.3. Alternance entre différents moyens de mise en action : stages professionnels, recherches de formations, aide à la citoyenneté, soutien scolaire. Le tout étant adapté à l'âge et au profil de chaque jeune et pouvant alterner avec des temps en famille. L'intervention régulière de différents intervenants sera à même d'apporter du tiers dans les relations éducatives. Ce travail se fera en relation étroite avec l'équipe référente du jeune.

2.4. Remettre progressivement l'enfant dans son nouvel environnement en relâchant progressivement le soutien rapproché dont il a bénéficié durant son séjour long.

Effets attendus de l'objectif : Par une prise de distance avec le "cocon" offert par le séjour long, l'adaptation à de nouvelles relations et à un nouveau cadre, nous permettons au jeune une réinstallation progressive dans son milieu d'origine.

3. Contribuer à soutenir les parents dans la mise en œuvre de leurs responsabilités éducatives, et préparer les conditions favorables à un retour apaisé et durable du jeune au sein de celle-ci.

3.1.1 La fréquence des visites au sein de la famille, lors des départs et des retours du jeune permettra aux éducateurs d'aider à mettre en concordance les attentes des parents et celles du jeune.

3.1.2 Apporter un autre regard dans la prise en charge éducative.

3.1.3 Maintenir un lien étroit avec le travailleur social référent qui aura en charge le travail avec la famille.

OBJECTIFS de l'accueil après-séjour (suite)

4. Assurer le suivi éducatif et anticiper le retour.

4.1 Adopter une démarche professionnelle et éthique.

4.1.1 L'équipe éducative s'engage sur les différents protocoles et processus garantissant la qualité de la prise en charge (charte des droits de l'enfant, confidentialité maltraitance, obligation de moyens : administratifs, matériels, humains, financiers et éthiques).

4.2 Assurer le lien avec l'extérieur

4.2.1 Maintien de la relation avec le travailleur social.

4.3 Travailler efficacement autour de la problématique du jeune

4.3.1 Prendre en compte la commande sociale et la contextualiser avec la situation du jeune et sa présence dans le séjour.

4.3.2 Définir en équipe et avec le jeune le projet personnalisé du séjour.

4.3.3 Organiser le suivi en équipe pluridisciplinaire entre éducateurs spécialisés, éducateurs sportifs et intervenants extérieurs sur la base d'échanges quotidiens et d'une réunion de synthèse bimensuelle. Un(e) psychologue interviendra sur le groupe une fois par mois dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles.

4.3.4 Mettre en place un entretien individuel hebdomadaire avec le jeune, support synthétique des objectifs éducatifs poursuivis.

4.3.5 Produire un rapport d'observation transmissible relatant et analysant le comportement du jeune dans une démarche diagnostic.

Effets attendus : Grâce à une prise en charge continue et à des échanges systématiques entre les différents intervenants, l'équipe cerne mieux la problématique du jeune et elle en rend compte par un document transmissible. Le jeune cerne mieux sa propre problématique, l'équipe l'aide à mettre en place des réponses transposables sur le lieu de retour.

L'ÉVALUATION

Un comité de pilotage composé du responsable permanent, des assistants permanents et de l'équipe de direction mènera l'évaluation du dispositif.

L'évaluation des objectifs portera sur les objectifs opérationnels.

Les critères sont les suivants :

A. Réalité (L'outil a-t'il été mis en place ?)

Indicateurs : Effectivité de l'outil.

Moyens : Fiche quantitative.

B. Conformité (Comment l'outil à été mis en place et poursuivi ?)

Indicateurs : Moyens matériels et humains mis en œuvre.

Moyens : Appréciation quantitative et qualitative par l'équipe et la direction.

C1 Pertinence éducative (En quoi l'outil est-il adapté aux besoins du jeune ?)

Indicateurs : Bénéfice social pour le jeune : Satisfaction, Participation, Acquisitions transposables.

Moyens : Évaluation quantitative et qualitative par le jeune puis par l'équipe.

C2 Pertinence institutionnelle (En quoi l'outil est-il adapté aux besoins des services)

Indicateur : Bénéfice fonctionnel et social pour l'institution

Moyens : Enquête de satisfaction transmise aux services.

À défaut de mise en place de ce référentiel, l'évaluation portera en synthèse sur le niveau de réussite qualitatif par rapport aux effets attendus de chaque objectif intermédiaire. Les outils peuvent être interrogés de la manière suivante :

- Est-ce nécessaire ?
- Est-ce suffisant ?
- Comment améliorer l'outil ?

Sur l'initiative du comité de pilotage, l'évaluation donnera lieu à une réunion semestrielle.

Des axes d'amélioration seront dégagés pour chaque objectif intermédiaire.

Les problèmes relationnels et humains pourront, outre la réunion, être abordés lors des Groupes d'Analyses de la Pratique proposés régulièrement par l'association. L'évaluation technique globale du dispositif fera l'objet d'une réunion annuelle sur le modèle des autres dispositifs existants.

FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTACTS :

Situation :

9 Avenue Le Nôtre

91590 – La Ferté Alais

Tél :

Mail : reviscolada91@secondsouffle.eu

Vous pouvez venir :

En voiture :

Autoroute A6 en provenance de Paris puis sortie Le Coudray Montceaux.

Suivre Auvernaux puis La Ferté Alais

Autoroute A10 en provenance de la province, sortie Artenay puis suivre Etampes et La Ferté Alais.

En train :

Paris Gare de Lyon puis RER D en direction de Malesherbes, arrivée en gare de La Ferté Alais.

En Avion :

Aéroport de Paris Orly puis autoroute A6 en direction de Evry

Sortie Le Courday Montceaux.

Suivre Auvernaux puis La Ferté Alais.

Le lieu de vie est implanté dans l'Essonne. C'est un lieu ouvert qui favorise la valorisation et qui permet aussi un travail de partenariat et de réseau. À partir de ce lieu ressource, les jeunes profiteront d'un accompagnement individualisé et au maximum adapté à leur projet futur.

FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE (suite)

LE PROTOCOLE D'ADMISSION :

Le protocole d'admission prévoit une plus grande réactivité de Second Souffle afin de répondre à la commande sociale et au projet d'accueil relais.

La démarche est simplifiée :

- 1 - Le travailleur social prépare le projet avec nos équipes durant les séjours de rupture longs.
- 2 - Si la situation n'est pas incompatible avec le projet d'accueil de Second Souffle, le travailleur social envoie une note de situation la plus complète possible par mail.
- 3 - Le travailleur social télécharge le livret d'accueil et présente le projet de séjour à l'adolescent. Retenir un minimum d'adhésion pour la remobilisation. Un entretien téléphonique est organisé entre le permanent du lieu de vie et le jeune.
- 4 - Le travailleur social télécharge le dossier d'admission sur notre site internet, il nous l'envoie.
- 5 - L'adolescent sera accompagné de façon obligatoire jusqu'au lieu de vie par le travailleur social. À son arrivée nous procéderons à l'entretien d'admission et redéfinirons ensemble les objectifs éducatifs, le bilan de fin de séjour et les règles de vie.
- 6 - Il est nécessaire que chaque accueil soit préparé et pensé lors du séjour de rupture afin que le lien soit fait avec l'équipe éducative à l'étranger et que la démarche projet du jeune soit initiée avant son arrivée. Il s'agit, également, pour l'équipe du lieu de vie de préparer les ressources indispensables à la bonne réalisation de cette transition, à l'apport des ressources adaptées et pertinentes.
- 7 – Chaque accueil est conditionné à une place effective où le jeune sera accueilli à la suite de son passage dans l'Essonne afin qu'il se projette pleinement dans la continuité et la réalité de poursuite de son projet

L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF :

∞ Le lieu dans l'Essonne :

Le lieu de vie est un lieu d'hébergement situé dans le sud du département de l'Essonne. Ce lieu est prévu pour recevoir adolescents et travailleurs sociaux. Il sera piloté par un couple de permanents de lieu de vie et des assistants permanents.

FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE (suite)

∞ Le public accueilli :

- 4 places sont réservées à des accueils "d'atterrissage" après un séjour long.

∞ L'accueil de l'adolescent :

Il se fait directement sur le lieu de vie, où l'adolescent sera accompagné par son éducateur référent. L'accueil sera assuré par le permanent du lieu de vie ou un assistant permanent. Les conditions de l'accueil (le pourquoi, la durée, ...) seront précisées à l'adolescent, et un rappel des règles de vie sera fait. Nous aborderons également les axes éducatifs à travailler, la durée du séjour et l'organisation de l'après séjour.

∞ Le projet personnalisé de l'adolescent :

Au cours de l'entretien d'admission la trame du projet personnalisé sera écrite. Ce document regroupera les objectifs du séjour, les moyens d'action proposés ; il sera révisé chaque semaine au cours d'un entretien individualisé.

∞ Une prise en charge globalisée ou transversale :

L'accompagnement éducatif proposé est une étape d'un parcours de vie. Après un séjour long, il s'agit de repositionner une situation et un sujet dans un parcours, dans une dynamique en mouvement, dans un continuum. La prise en charge se verra pragmatique en direction de la réalisation d'un projet de remobilisation (scolaire, professionnelle...) et recherchera à ancrer l'adolescent dans la réalité de ce type de mécanisme, de cette réalité de projet de vie.

∞ Le quotidien de l'adolescent :

Le lieu de vie développe une prise en charge de type familial où la responsabilisation de chacun fait sens, adulte comme jeune. Chacun participera à l'organisation du quotidien : courses, ménage, préparation des repas et entretien des lieux. Chaque adolescent sera plus particulièrement responsable de son espace, du matériel qui lui sera prêté et de leur entretien. Des règles de vie sont instituées quant aux heures de lever et de coucher ou encore quant à la possibilité d'utiliser un téléphone portable ou l'accès à internet. Il en est de même quant à l'opportunité qui sera progressivement envisagée de proposer des temps de sortie en autonomie.

IL EST IMPORTANT DE NOTER QUE DANS LE LIEU DE VIE IL Y A DES REGLES COMMUNES ET AUSSI DES REGLES INDIVIDUALISEES. CES DERNIERES REGLES SONT FONCTIONS DE CHAQUE JEUNE DE CHAQUE PROJET ET DU NIVEAU DE RESPONSABILISATION ET DE MATURITE AUQUEL CHAQUE ADOLESCENT PEUT REpondre ET DONC PRETENDRE. Ainsi, chaque réponse éducative correspond à un besoin, à un ou plusieurs objectifs précis et n'est pas généralisée. De même chaque réponse n'est pas un acquis sans condition mais correspond à une situation et peut être amenée à évoluer en fonction de l'évolution du jeune.

FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE (suite)

LE SUPPORT PÉDAGOGIQUE :

Les intelligences multiples :

Alors que les chiffres nous montrent que 15 % des adolescents présentent des signes de souffrance psychique et qu'un grand nombre exprime de la souffrance face à la scolarité, il est important de proposer dans cette réaffiliation une pédagogie adaptée.

73 % des enfants de quartiers populaires déclarent ne pas aimer l'école et 36 % déclarent avoir mal au ventre avant d'aller à l'école. Un enfant ou un adolescent qui réussit mal, se sent dévalorisé, son estime de lui est mise à mal. Accompagner la reconstruction narcissique induite par le séjour de rupture est une nécessité afin de potentialiser sur les évolutions et les progrès du jeune acquis par la rupture. Ainsi une dynamique de coéducation est indispensable et elle se doit d'être ancrée dans des méthodes et des outils adaptés.

Les travaux du Dr Howard Gardner (professeur en éducation à l'université de Harvard) démontrent qu'il n'y a pas une intelligence mais un ensemble d'intelligences autonomes les unes des autres. Pour Gardner, il n'y a donc pas une seule forme d'intelligence mais l'être humain est doté d'un panel d'aptitudes mentales qui lui permettent de s'adapter à son environnement, de construire son futur et de se procurer du bien être. Partir à la rencontre de ce panel d'aptitudes est un point essentiel du travail à mener par l'équipe éducative au travers des supports et des outils qu'elle développera.

Ainsi, les travaux de ce chercheur américain mettent en évidence sept formes d'intelligences, toutes présentes chez l'être humain et plus ou moins développées selon le vécu personnel et l'individualité de chacun. La théorie des intelligences multiples (IM) a été élaborée en parallèle d'avancées considérables en sciences neurologiques et a permis de vérifier la corrélation entre la cognition et les missions des différentes parties du cerveau. En orientant son travail vers des questions éducatives, il a rapidement établi un lien entre l'influence inconsciente ou non de l'enseignement sur le sujet jeune et l'évolution de son intelligence. Il est ainsi montré qu'à un type d'intelligence doit correspondre un support pédagogique adapté afin de favoriser l'aptitude et le potentiel de l'enfant ou de l'adolescent.

Les deux intelligences les plus sollicitées à l'école sont l'intelligence verbale et l'intelligence logico-mathématique. De fait, un élève peut être qualifié en échec scolaire sur la seule observation de ces critères. Selon H. Gardner, ce phénomène ne respecte pas la cognition naturelle et laisse de nombreux talents sur le bord du chemin. Développer une pédagogie de la théorie des IM c'est déjà comprendre qu'elles sont les principales intelligences les plus mises en œuvre. L'approche des IM propose de déceler les aptitudes fondamentales ou les affinités de l'élève avec le savoir et d'axer l'entrée dans le savoir par ces intelligences pour lui

permettre par la suite de développer les autres, mais à travers la combinaison de celles qui le caractérisent.

Nous définissons donc les actions suivantes à mener :

- Dépister les intelligences que chaque jeune privilégie dans une séquence d'apprentissage.
- Adapter une séquence pédagogique à chaque jeune afin de lui permettre de découvrir ce qu'il peut apprendre et comment il peut l'apprendre.
- Adapter une séquence pédagogique personnalisée en fonction des objectifs de formation fixés avec le jeune.
- Préparer avec la famille, les différents partenaires et acteurs sociaux, le retour du jeune – recherche de formations et d'orientations adaptées.

Les ressources proposées (activités de remobilisation scolaire, stage professionnel, participation citoyenne d'intérêt général, participation aux chantiers de la maison) visent à positionner l'adolescent dans une activité de remobilisation. Il s'agit de lui permettre de se replacer dans un contexte futur où le rythme de vie, la capacité à réaliser des efforts, à aller au bout de son objectif, à persévérer pour réussir seront des indispensables pour mettre en œuvre et réaliser avec succès le projet envisagé.

Ainsi, il sera proposé :

- des temps de scolarité ou de remobilisation scolaire,
- des stages de découverte professionnelle,
- des stages pour développer ou consolider des acquis, des compétences,
- des sorties de loisirs et culturelles,
- des temps de redécouverte de la ville et de l'urbanité,
- des temps de sensibilisation à la citoyenneté.

FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE (suite)

∞ Le départ et le bilan de fin de séjour :

En fin de séjour, une évaluation de la situation est proposée en présence du travailleur social, et du responsable de l'équipe éducative. L'équipe pourra vérifier si le séjour a été bénéfique pour l'adolescent et si les objectifs de l'accueil ont été réalisés. La particularité de ce type de séjour « d'atterrissage » est de permettre, grâce à un accompagnement au quotidien, au "vivre et faire avec", de proposer au jeune accueilli une continuité, une poursuite du travail engagé lors du séjour de rupture. Continuer à valoriser et à nourrir le regard neuf et les compétences de chaque adolescent est un enjeu important afin que le projet envisagé puisse se prolonger dans le concret, le possible, le réalisable. Les entretiens individuels hebdomadaires permettent de suivre en direct avec lui l'évolution des réponses qu'il donne face à ses propres difficultés et de soutenir les bénéfices de la période d'éloignement. Ces observations seront consignées dans un rapport d'observation incluant un diagnostic éducatif approfondi. Celui-ci sera envoyé aux services placeurs au maximum 10 jours après la fin de la prise en charge.

Afin de proposer une continuité et une poursuite de parcours profitable au jeune accueilli, le lien entre nos équipes et l'éducateur référent reste un maillon essentiel dans la construction du projet. Ce lien, entretenu dans un souci de collaboration réciproque, devra être permanent tout au long du séjour.

LES MOYENS HUMAINS, FINANCIERS ET LOGISTIQUES :

∞ STATUT : Le lieu de vie est piloté directement par l'association Second Souffle.

∞ LES MOYENS HUMAINS :

- Équipe éducative dans l'Essonne :

- Un couple éducatif, permanent du lieu de vie, aura la responsabilité éducative et financière du dispositif. Ils sont tous les deux diplômés de l'éducation spécialisée et assurent l'organisation générale du dispositif ainsi que l'accompagnement des jeunes résidant sur le lieu.
- 2 ETP assistants permanents compléteront l'équipe éducative.
- 0,5 ETP maîtresse de maison assure l'entretien de la maison et l'accompagnement des adolescents dans la gestion et l'entretien de leur espace et de leur linge.

FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE (suite)

- Les cadres de Second Souffle font au moins une visite mensuelle sur le lieu, et sont joignables en permanence (tour d'astreinte 7/7, 24/24)

- Fiche de poste et emploi du temps, contrat de travail :

Le rythme de travail est de 258 jours par an pour chaque personnel en CDI. Chaque intervenant et personnel salarié aura en sa possession un emploi du temps, une fiche de poste et un contrat de travail.

- Organisation administrative et financière :

L'ensemble de la gestion administrative sera confié à l'équipe administrative de Second Souffle. La gestion financière à notre service comptable.

- Communication interne et externe :

L'équipe de direction a pour mission de piloter la communication externe (partenaires, prescripteur...) et interne. Les moyens de communication internes sont les suivants : téléphone, fax, mail, visioconférence.

- Les recrutements :

- ✓ Chaque personnel recruté aura pris connaissance (procédure) :

- des projets - associatif, stratégique et éducatif - de Second Souffle.
- des protocoles et procédures en vigueur (ex : procédure sur la maltraitance).
- des valeurs déontologiques et éthiques de l'association.
- après lecture des documents et procédures, il s'engage (émargement) à les mettre en œuvre.

- ✓ Chaque personnel recruté aura en sa possession :

- un contrat de travail et une fiche de poste.
- un emploi du temps sur la base de 258 jours annuels.
- le projet éducatif du Lieu de Vie.
- le livret d'accueil à destination des adolescents.
- la procédure sur la maltraitance.

FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE (suite)

Second Souffle aura en sa possession une lettre de motivation, un CV, la grille d'entretien d'embauche, un extrait de casier judiciaire et un émargement de la personne embauchée disant être en accord avec les projets, les protocoles et la mission d'accompagnement, d'éducation, de protection et de surveillance qui lui est confiée.

LES MOYENS FINANCIERS (voir budget prévisionnel) :

- Les moyens financiers nécessaires :

Les moyens financiers sont développés dans le budget prévisionnel et ils correspondent au fonctionnement permanent d'un groupe de 4 adolescents et 4 ETP d'éducateurs. Ce schéma de fonctionnement est le plus cohérent si on se base sur notre expérience de ce type de séjours.

- Le budget :

Le budget du Lieu de Vie est détaillé dans le Budget Prévisionnel.

- Le prix de journée :

Le Forfait journalier est précisé dans le Budget Prévisionnel.

- Le permanent du Lieu de Vie :

Il aura la responsabilité éducative et financière du dispositif :

- budget de déplacement.
- budget alimentaire.
- budget des activités.
- budget d'hébergement.

Il rendra compte de cette gestion à raison d'une fois par mois lorsque le cadre de direction de Second Souffle se rendra sur place. Les outils comptables habituels seront à sa disposition et permettront de mettre en place une double comptabilité (informatique et papier). Cette comptabilité sera sauvegardée par l'intermédiaire de notre serveur déjà en service.

- La gestion financière, le forfait journalier :

Le permanent du lieu de vie se voit confier un budget de fonctionnement. Il rend des comptes de façon mensuelle au siège comptable de Second Souffle. Pour rappel, la gestion financière de l'association est supervisée par un expert comptable et les comptes sont certifiés de façon annuelle par le commissaire aux comptes dans le bilan, lors de l'assemblée générale. Le forfait journalier est globalisé entre les deux unités de vie.

FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE (suite)

LES MOYENS LOGISTIQUES ET MATERIELS (voir budget prévisionnel) :

- L'hébergement :

L'unité de vie est installée dans une maison située dans le sud de l'Essonne.

- Les véhicules :

Nous mettons à disposition 1 voitures 5 places pour l'unité de vie de l'Essonne qui fait partie de la flotte de véhicules de Second Souffle. Le coût est intégré au budget prévisionnel.

- Le matériel lié aux nouvelles technologies :

Des ordinateurs portables, des imprimantes, des appareils photo numériques sont les outils nécessaires pour prendre en compte la gestion des sites et les activités éducatives et artistiques.

- Les outils éducatifs :

- La réunion éducative hebdomadaire permet de faire un point sur chaque situation d'adolescent et de planifier la semaine à venir. Elle fait l'objet d'un compte rendu écrit.
- Le cahier de liaison permet de laisser une trace sur l'actualité quotidienne du lieu de vie.
- L'analyse des pratiques professionnelles, à raison d'une fois/mois, permet d'interroger nos pratiques et notre accompagnement éducatif.
- L'entretien individualisé. Chaque adolescent se voit proposer un entretien individuel par le permanent du lieu de vie. C'est un lieu d'écoute où nous prenons en compte la singularité de la personne et son évolution dans le séjour.
- La réunion de groupe, à raison d'une par semaine, permet de parler des difficultés de fonctionnement mais aussi de présenter les actions fortes de la semaine à venir.
- Le cahier des entrées et des sorties permet de laisser une trace des accueils et des départs réalisés.
- Le cahier de doléances permet à l'adolescent de laisser ses impressions par écrit sur le fonctionnement et sur sa place dans le lieu de vie.
- Une visite mensuelle de l'équipe de direction de Second Souffle sera mise en place sur le lieu de vie. Il s'agit ici d'apporter un soutien éducatif, technique et de supervision à l'ensemble des acteurs.

- Deux bilans annuels seront mis en place par l'équipe de direction de Second Souffle afin d'évaluer le dispositif, de dégager les points forts et les points faibles et de proposer des axes d'amélioration (système qualité).
- Deux enquêtes de satisfaction, une en direction des services placeurs et une en direction des adolescents seront transmises 1 fois par an.

- La communication :

Le permanent du lieu de vie est responsable de la communication avec les travailleurs sociaux responsables des adolescents confiés. L'équipe de direction de Second Souffle se charge de la communication avec le CD du 91 et de celle hors du département. Ce fonctionnement est maîtrisé et fait partie intégrante des habitudes de travail de Second Souffle.

L'équipe de direction de Second Souffle assure la communication externe et promeut son activité en rencontrant d'autres partenaires institutionnels, en participant à des colloques, en développant les outils de communication (site internet, plaquette, ...). En outre, elle est adhérente et élue au comité directeur de l'association nationale OSER qui a pour mission de développer les séjours de rupture, d'aider les porteurs de projet et d'être une aide juridique et une veille sociale.

Le lien entre la direction et l'équipe du lieu de vie s'organise de façon très professionnelle en visitant le lieu de vie une fois/mois (supervision), en participant aux admissions (procédure). De plus le cadre de direction participe aux réunions de synthèse de situations d'adolescents et il anime les 2 bilans annuels. En cas de nécessité, les permanents du lieu de vie peuvent joindre le cadre d'astreinte 7 jours /7 et 24 heures/24.

- Mutualisation :

L'organisation administrative, financière, logistique et de direction, qui est ici proposée, permet de mettre en place une réelle mutualisation des moyens. Le lieu de vie s'appuie sur un fonctionnement reconnu depuis plusieurs années et qui a développé de réelles compétences. De plus, le conseil d'administration de l'association se réunit 6 fois par an. Les membres qui le composent sont issus du monde de l'entreprise, de l'éducation spécialisée. Le commissaire aux comptes et l'expert comptable sont présents à chaque séance.

- Formation et système qualité :

Le lieu de vie est un dispositif qui ne doit pas rester refermé sur lui-même. Nous allons mettre en place, comme déjà fait sur les 2 autres lieux de vie, quelques journées de formation

et d'information. Cette action s'inscrit dans la démarche qualité de Second Souffle et permet de sensibiliser le personnel salarié sur les sujets suivants :

- Ouverture du lieu de vie sur son environnement.
- Mission du responsable du lieu de vie et rôle de l'équipe éducative dans la prévention et le traitement de la maltraitance.
- Conduites violentes dans les lieux de vie accueillants des adolescents : prévention et réponse.
- Les attentes de la personne accueillie.
- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre.

Nous nous appuyons sur les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles qui ont été écrites par l'ANESM (agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux).

NOS ENGAGEMENTS

Ce lieu de vie devra répondre aux exigences du projet éducatif et vient se placer en miroir du projet stratégique. Il fait écho au référentiel mission du système qualité.

- ¥ L'enquête de satisfaction auprès des usagers mais aussi auprès de nos partenaires sera transmise au comité de pilotage de l'association qui évaluera les axes d'améliorations.
- ¥ L'entretien d'avant séjour entre dans cette dynamique et sera concrétisé par un écrit.
- ¥ Deux questionnaires, d'avant et d'après séjour, sont proposés. Ils vérifient les attentes de l'utilisateur et leur niveau de réalisation.
- ¥ Les entretiens individualisés se substituent au projet personnalisé (voir "Gestion des paradoxes" dans le projet stratégique).
- ¥ L'évaluation de fin de séjour donne lieu à un rapport d'observation à destination du service placeur.
- ¥ Les bilans de dispositif semestriels permettent de mettre en avant les points forts et les points faibles et de définir les axes d'amélioration.
- ¥ Enfin les évaluations de fin de séjour devront définir et proposer des axes éducatifs pour l'après séjour, à ce sujet l'équipe éducative du Second Souffle pourra se déplacer lors des réunions de synthèse des différents services afin d'apporter son éclairage sur la situation

En ce qui concerne l'éthique et la déontologie se référer à nos projets associatif et stratégique.